

Oeufs plein air : information en magasins à compter du 1er mars



ARTICLE TIRE DE [HTTP://LESMARCHES.REUSSIR.FR/](http://lesmarches.reussir.fr/)

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et Martine Pinville, secrétaire d'état chargée de la Consommation, ont donné leur feu vert hier soir pour qu'à compter du 1er mars, la filière puisse continuer à vendre ses œufs plein air malgré une durée du confinement des poules de plus de 12 semaines pour cause de grippe aviaire. Et ce sans changement d'emballage mais avec une information consommateur à l'entrée des points de vente et dans le rayon œufs coquille, nous informe Maxime Chaumet, secrétaire général du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO). L'interprofession va informer ce jour l'ensemble des métiers concernés, l'agroalimentaire (via l'Ania et Alliance 7), la distribution (la FCD et chaque direction générale, direction d'achat et direction qualité de chaque enseigne), la restauration hors domicile (RestauCo et le Syndicat national de la restauration commerciale).

Mobilisé avec le Syndicat national des industriels et professionnels de l'œuf (Snipo) depuis plusieurs semaines, cette autorisation arrive à point nommé pour les opérateurs qui craignaient d'avoir à subir d'importantes contraintes techniques et commerciales. Reste à connaître maintenant la réaction des consommateurs. •